



14ème législature

Question N° : 780	De M. Marc Dolez (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique >banques et établissements financiers	Tête d'analyse >Banque de France	Analyse > restructuration. perspectives.
Question publiée au JO le : 17/07/2012 Réponse publiée au JO le : 23/10/2012 page : 5949		

Texte de la question

M. Marc Dolez s'inquiète auprès de M. le ministre de l'économie et des finances des projets de transformation de la Banque de France à l'horizon 2020, actuellement à l'étude. Il s'avère en effet que dans le cadre d'un nouveau plan de départementalisation, le centre de surendettement de Douai pourrait disparaître alors que celui-ci traite plus de 1 500 dossiers par an. C'est pourquoi il lui demande avec insistance de faire en sorte de maintenir ce centre sur place, dans un bassin très durement touché par la crise économique et sociale.

Texte de la réponse

Comme toutes les grandes institutions publiques, la Banque de France est engagée dans une réflexion stratégique sur la conduite de ses activités. Elle est ainsi confrontée à plusieurs défis, en particulier à la nécessité de s'adapter à l'évolution économique des territoires et de tirer le meilleur profit de l'évolution technologique et en particulier la généralisation de l'usage d'internet et la dématérialisation des procédures. Par ailleurs, la Banque doit chercher à diminuer le coût de ses activités tout en améliorant la qualité du service rendu. Enfin, elle doit se préparer dans les prochaines années à une importante vague de départs en retraite qui nécessite des efforts de rationalisation et de calibrage des recrutements à venir, tant en nombre qu'en profil. Dans ce contexte, le Gouverneur a lancé des études préliminaires sur l'adaptation du réseau territorial de la Banque, sur la base desquelles sera lancée, à l'automne, une consultation de l'ensemble des partenaires de la Banque, en étroite relation avec l'Etat. Cette phase de concertation doit être l'occasion d'un dialogue avec les parties prenantes, notamment avec les élus locaux, sur l'impact des projets de transformation de la Banque à l'horizon 2020. L'objectif partagé entre la Banque et l'Etat est que ces projets se traduisent par un maintien des services rendus par la Banque en optimisant les moyens mobilisés et par le maintien d'une présence de proximité selon des modalités à définir.